

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **8 janvier 2020**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont	présents	à	cette	séance:
Siège	#1	-	Madame	Évelyne Castonguay
Siège	#2	-	Monsieur	Gérald Bérard
Siège	#3	-	Madame	Diane Renaud
Siège	#5	-	Monsieur	Gervais Pelletier
Siège	#6	-	Monsieur	Claude Hudon

Sont absents		à	cette	séance:
Siège	#4	-	Monsieur	Maxime Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2020-01-01**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2019
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 à 19 h 30
  - 3.3 - Séance ajournée du 17 décembre 2019 à 20 h 05
- 4 - LÉGISLATION
  - 4.1 - Adoption du règlement numéro 338-2019
  - 4.2 - Adoption du règlement numéro 342-2019
  - 4.3 - Adoption des dépenses incompressibles de 2020
  - 4.4 - Adoption du règlement numéro 341-2019
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2019, après la date du 17 décembre
  - 5.2 - Approbation des comptes de janvier 2020

- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Contribution financière - Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet
  - 6.2 - Dépôt d'une lettre du Ministère de la Culture et des Communications
  - 6.3 - Dépôt d'une lettre du Grand Chef de la Nation huronne-wendat
  - 6.4 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
  - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
  - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
  - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
  - 9.2 - Contribution financière - Transport collectif intégré (TCI) et transport adapté (TA)
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
  - 10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay
  - 10.2 - Rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
  - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
  - 11.2 - Acceptation des états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies
- 12 - BIBLIOTHÈQUE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
  - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
  - 12.2 - Demande au programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-01-02

#### 3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2019 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2020-01-03

#### 3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 à 19 h 30

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2019 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17

décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2020-01-04

### **3.3 - Séance ajournée du 17 décembre 2019 à 20 h 05**

Copie du procès-verbal de la séance ajournée du 3 décembre 2019, tenue le 17 décembre 2019 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 3 décembre 2019, tenue le 17 décembre 2019 à 20 h 05, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

## **4 - LÉGISLATION**

2020-01-05

### **4.1 - Adoption du règlement numéro 338-2019**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement 338-2019.

**RÈGLEMENT NO 338-2019** modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats, le zonage, le lotissement, la construction, l'émission des permis, les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les dérogations mineures.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le règlement 338-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2020-01-06

### **4.2 - Adoption du règlement numéro 342-2019**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement 342-2019.

**RÈGLEMENT NO 342-2019** décrétant le taux de taxes et le tarif des compensations pour l'année financière 2020 et les conditions de leur perception.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le règlement 342-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2020-01-07

### **4.3 - Adoption des dépenses incompressibles de 2020**

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à effectuer, au cours de l'année 2020, les dépenses incompressibles prévues au budget.

Adopté à l'unanimité.

2020-01-08

**4.4 - Adoption du règlement numéro 341-2019**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement 341-2019.

**RÈGLEMENT NO 341-2019** permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le règlement 341-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

**5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2020-01-09

**5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2019, après la date du 17 décembre**

Il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de décembre 2019, après la date du 17 décembre, pour un montant de 1243,42 \$.

Adopté à l'unanimité.

2020-01-10

**5.2 - Approbation des comptes de janvier 2020**

Il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de janvier 2020 pour un montant de 115 042,36 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

**6 - CORRESPONDANCE**

2020-01-11

**6.1 - Contribution financière - Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet**

**ATTENDU QUE** la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet contribue à améliorer la qualité des soins de santé offerts sur notre territoire et ce depuis 1993;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

**6.2 - Dépôt d'une lettre du Ministère de la Culture et des Communications**

La sous-ministre adjointe du développement culturel et patrimonial du Ministère de la Culture et des Communications informe la municipalité, en qualité de

propriétaire de biens patrimoniaux classés, des possibilités d'aide financière existantes par l'entremise de ses programmes, et de son ouverture à soutenir quelque projet visant la préservation du domaine seigneurial des Aulnaies - Reçu le 5 décembre 2019.

### **6.3 - Dépôt d'une lettre du Grand Chef de la Nation huronne-wendat**

Le Grand Chef de la Nation huronne-wendat informe la municipalité de la signature d'un protocole intervenu avec le Gouvernement du Canada et portant sur la consultation et l'accommodement de cette dernière en lien avec les questions de négociations territoriales - Reçu le 6 décembre 2019.

### **6.4 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Le sous-ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe et confirme l'approbation du changement de nom de la municipalité, de *Municipalité de paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies* en celui de *Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies* - Reçu le 16 décembre 2019.

## **7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ**

### **7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard**

Monsieur André Simard explique que la compagnie *Entreprise P. Boucher Ltée* de Saint-Pascal a informé tout récemment la municipalité de sa décision de procéder, et ce dès les prochaines semaines, à la démolition de l'ensemble des bâtiments du site de la tannerie situé le long de la route 132, dans le secteur du Village-des-Aulnaies. On explique que la saison hivernale permet de réunir les conditions idéales à la conduite de tels travaux (poussière, etc.) et que c'est une entreprise de Trois-Pistoles qui a été retenue pour effectuer ce travail. Ce faisant, le propriétaire des lieux ne fait que se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Concernant la question des sols, on explique que le terrain, même s'il sera nivelé et végétalisé, demeurera un site contaminé ce qui signifie que ce dernier ne pourra pas être utilisé à quelque autre usage.

Monsieur Simard rappelle également qu'au printemps dernier, la municipalité a discuté à plusieurs reprises avec l'entreprise propriétaire et que l'option d'une cession du terrain pour un montant symbolique de 1 \$ a été évaluée, a fait l'objet d'une analyse de pertinence, bien qu'elle n'ait pas été retenue. On explique en terminant que tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de changement, de propriétaire ou encore de vocation/usage du site, il n'existe aucune obligation légale de procéder à la décontamination des sols (une opération estimée à plusieurs centaines de milliers de \$).

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon**

Rien à signaler.

## **9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE**

### **9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier**

Rien à signaler.

2020-01-12

### **9.2 - Contribution financière - Transport collectif intégré (TCI) et transport adapté (TA)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, (MTQ) vise à soutenir les milieux au niveau du développement et du maintien de l'offre de transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, (MTQ) offre des aides financières pour le développement et le maintien de l'offre de transport adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska est l'organisme admissible et est le mandataire pour faire les demandes d'aides financières au Programme de subvention au transport adapté et Programme d'aide au développement du transport collectif;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska délègue le mandat à l'organisme Trans-Apte Inc. dans le but d'organiser l'offre de transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

**ATTENDU QUE** Trans-Apte Inc. a déposé le budget prévisionnel 2019 à la MRC de Kamouraska pour la livraison des services au transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies fait partie de notre territoire pour l'offre de transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies approuve le budget prévisionnel 2020 de l'organisme Trans-Apte Inc.;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies adopte la tarification proposée pour l'année 2020 soit au TA au montant de 3,45 \$/habitant et au TCI au montant de 1,97 \$/habitant;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme la contribution financière de 1 818\$ pour l'année 2020 pour le transport collectif intégré (TCI);
- **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme la contribution financière de 3 181\$ pour l'année 2020 pour le transport adapté (TA);
- **QUE** la MRC de Kamouraska se conformera aux exigences des modalités des deux programmes : Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 et du Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2020;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme qu'elle adhère au transport offert par la MRC de Kamouraska tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

## **10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ**

### **10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay**

Rien à signaler.

### **10.2 - Rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable**

Monsieur Éric Moreau, responsable des travaux publics, présente le *Rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable* déposé au ministère des Affaires municipales à l'automne dernier. On rappelle que l'objectif de cet exercice obligé, pour le ministère, est de s'assurer que les municipalités effectuent correctement

la maintenance de leurs réseaux d'aqueduc. À Saint-Roch-des-Aulnaies, la consommation résidentielle estimée en 2018 était de 138 litres/personne/jour, soit de moitié inférieure à l'objectif fixé d'un maximum de 235 l/p/j. Pour information, le coût unitaire de fonctionnement des services d'eau potable dans notre municipalité était, en 2018, de 36,33 \$/m<sup>3</sup>.

## **11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**

### **11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay**

Monsieur Castonguay étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2020-01-13

### **11.2 - Acceptation des états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies**

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

## **12 - BIBLIOTHÈQUE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE**

### **12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud**

Madame Diane Renaud explique qu'en prévision de la prochaine saison touristique, un travail est en cours auprès des divers intervenants pour l'achat d'une publicité groupée dans le prochain guide de l'Association touristique régionale (ATR) de Chaudière-Appalaches. Dans le dossier de la restauration de la roue du moulin de la Seigneurie, elle explique aussi qu'une demande de financement sera préparée et déposée très prochainement auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

En complément d'information, monsieur André Simard explique que la roue du moulin ne fonctionne plus depuis maintenant 5 ans, qu'un financement a été confirmé par le Ministère de la Culture et des Communications en juin dernier - à hauteur de 150 k\$ environ, pour un coût total de projet estimé à environ 300 k\$ - et que la demande financière déposée auprès de Patrimoine Canada n'a pas reçu de réponse positive, d'où l'idée de solliciter le programme FARR.

2020-01-14

### **12.2 - Demande au programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, en collaboration avec la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies, désirent déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet de restauration de la grande roue du moulin banal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Stève Dionne, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies dans le projet de restauration de la grande roue du moulin banal, à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et à signer les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

## **13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard**

Monsieur Gérald Bérard fait rapport brièvement de sa participation à une séance d'information tenue le mois dernier et portant sur les normes et bonnes pratiques en matière de bien-être animal (BEA), activité organisée par l'UPA de Chaudière-Appalaches. On explique que ce thème est souvent en lien avec les considérations qui doivent notamment guider le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans ses travaux et recommandations.

#### **14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions et reçoivent les commentaires ou suggestions du public.

#### **15 - VARIA**

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

**2020-01-15**

#### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
André Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.